

---

# LA RÉGULARISATION DU LAC ONTARIO ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT (LOSL)

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA  
COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

DANS LE CADRE DE SA CONSULTATION PUBLIQUE SUR  
SON PROJET DE PLAN DE RÉGULARISATION 2007  
ET SA NOUVELLE ORDONNANCE D'APPROBATION

NATURE QUÉBEC

Juillet 2008



**Comment citer ce document :**

Nature Québec, 2008. *La régularisation du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent (LOSL)*, mémoire présenté à la Commission mixte internationale dans le cadre de la consultation publique sur son projet de plan de régularisation 2007 et sa nouvelle ordonnance d'approbation. 14 pages.

---

Rédaction : Marc Hudon

ISBN 978-2-923567-58-7 (version imprimée)

ISBN 978-2-923567-59-4 (version PDF)

© Nature Québec, 2008

870, avenue De Salaberry, bureau 207 • Québec (Québec) G1R 2T9

# TABLE DES MATIÈRES

---

PRÉSENTATION DE NATURE QUÉBEC .....	1
CONTEXTE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE .....	2
COMMENTAIRES .....	3
RECOMMANDATIONS .....	7
MOT DE LA FIN .....	12

# PRÉSENTATION DE NATURE QUÉBEC

---

Nature Québec est un organisme à but non lucratif œuvrant à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable. Travaillant au maintien de la diversité des espèces et des écosystèmes, Nature Québec souscrit, depuis 1981, aux objectifs de la Stratégie mondiale de conservation de l'Union mondiale pour la nature (UICN) :

- maintenir les processus écologiques essentiels à la vie;
- préserver la diversité biologique;
- favoriser le développement durable en veillant au respect des espèces et des écosystèmes.

Regroupant plus de 8 000 sympathisants et 80 organismes affiliés, Nature Québec travaille de plusieurs façons pour atteindre ses grands objectifs soit par l'éducation, la sensibilisation, la recherche, la participation aux consultations et les avis ou prises de position publiques, etc.

Depuis sa fondation, l'organisme s'est prononcé publiquement sur un grand nombre de questions environnementales : la *Loi québécoise des forêts*, la gestion de l'eau, la réduction de la pollution agricole, la *Loi fédérale sur la protection de l'environnement*, la *Loi provinciale sur les pesticides*, la consultation sur la gestion des matières résiduelles, la gestion de la faune, l'élargissement du réseau des aires protégées, l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin Saint-Laurent/Grands Lacs, etc. Nature Québec est reconnu pour ses interventions objectives, professionnelles, pertinentes, et aussi exigeantes et efficaces.

Mentionnons que Nature Québec s'intéresse depuis de nombreuses années aux aspects de la gestion de l'eau du bassin laurentien, dont la régularisation de l'eau du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent (LOSL), plus particulièrement via son travail de collaboration en amont dans la région des Grands Lacs auprès d'organisations comme la Commission des Grands Lacs, le Conseil des gouverneurs des Grands Lacs, l'Alliance internationale des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, la Commission mixte internationale, et plusieurs ONG. Au Québec, Nature Québec est très impliqué en regard du développement de politiques sur les ressources en eau, les plans d'action Saint-Laurent, les comités consultatifs (CMAC, CCRNP), ainsi que sur l'enjeu de l'introduction des espèces exotiques envahissantes, de l'érosion des rives, du dragage d'entretien, de la vitesse des navires, de la gestion intégrée du Saint-Laurent, de la gestion de l'eau par bassin versant, etc.

Nature Québec a à cœur l'évolution des efforts conjoints des gouvernements des deux pays, des huit États des Grands Lacs, de l'Ontario et du Québec, de l'industrie, des villes et municipalités, et de la société civile en général, afin de protéger les ressources en eau. Nature Québec encourage, favorise et appuie les efforts de collaboration, de concertation et d'harmonisation des idées afin d'assurer une meilleure protection environnementale, l'égalité dans le fardeau d'adaptation aux impacts cumulatifs des activités humaines et des changements climatiques sur l'ensemble du système Saint-Laurent/Grands Lacs et une sécurité accrue pour ce vaste écosystème, sans pour autant nuire au développement économique régional.

# CONTEXTE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

---

La consultation publique actuelle, sous l'égide de la Commission mixte internationale (CMI), concernant sa proposition du nouveau *Plan de régularisation* « *Plan 2007* » et sa nouvelle Ordonnance d'approbation pour le LOSL, est un événement historique. En effet, le plan de régularisation qui pourrait être retenu (1958DD, 2007, B+, etc.) devra relever le défi de juguler de façon égale et transparente les volumes d'eau du système LOSL qui sont intimement liés, en amont, à ceux des autres Grands Lacs. S'ajoutera à ce défi celui de devoir faire face aux impacts cumulatifs, et encore inconnus, des changements climatiques. Le plan de régularisation devra, par une approche de précaution, gérer soit la décroissance, à long terme, de ces volumes d'eau et/ou les apports soudains de grands volumes d'eau, et ce, été comme hiver. Pour sa part, le plan actuel de régularisation 1958D, qui est en fonction depuis le milieu des années 50, bien qu'imparfait, a su s'ajuster à l'évolution des besoins modernes des usagers à partir des connaissances historiques, et aussi, « lorsque requis », par le biais de déviations et d'un partage égal de cette ressource inestimable.

Nature Québec tient à reconnaître l'importance du travail des scientifiques pour protéger l'écosystème du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent tout en tentant de stimuler un développement économique respectueux de sa résilience.

D'emblée, Nature Québec tient à préciser qu'au cours de l'étude 2000-2005 de la CMI sur l'examen des critères de performance du Plan 1958D il était fier d'y contribuer à titre de membre du Groupe consultatif des intérêts du public (GCIP) mis en place par la CMI. À cet égard, Nature Québec, comme tous les autres membres du GCIP, a été sensibilisé à la complexité de ce vaste système, aux résultats de la régularisation faite à partir du plan 1958D (avec déviations) et aux besoins actualisés de l'écosystème et des usages qu'il supporte de nos jours. Le GCIP a collaboré avec le groupe d'étude et les différents comités de travail afin d'y apporter le point de vue de la population et, inversement, de communiquer l'avancement des travaux à celle-ci, pour l'ensemble du système lac Ontario/fleuve Saint-Laurent. L'ensemble de ces travaux ne visait cependant pas l'examen en profondeur des impacts des changements climatiques sur le système LOSL.

La consultation actuelle suit donc la lignée des consultations antérieures, dont la dernière en 2006, où aucun des trois plans candidats (A+, C+ et D+) n'a fait l'unanimité parmi la population concernée. Il faut dire qu'alors de nombreux scientifiques du gouvernement du Canada, des États-Unis d'Amérique, de l'État de New York, de l'Ontario et du Québec, et de nombreuses agences et/ou départements, etc., y avaient contribué. Aux yeux de Nature Québec, les principaux enjeux à relever par la CMI sont : (1) Rectifier les erreurs effectuées en terme d'aménagement sur l'ensemble du système LOSL à la suite de la mise en œuvre du Plan 1958D; (2) Assurer le partage égal et transparent des ressources en eau du système LOSL; (3) Préserver l'intégrité de l'écosystème pour qu'il puisse faire face aux changements climatiques.

# COMMENTAIRES

---

Il est important de mentionner un constat qui, pour Nature Québec et plusieurs autres membres du GCIP, est ressorti de l'étude 2000-2005 sur la régularisation des eaux du LOSL : *le Système LOSL est d'une complexité extraordinaire en regard de l'incertitude des apports naturels d'eau et de l'agencement par le Conseil international de contrôle du LOSL entre la période de l'année, la colonne d'eau disponible, la fréquence et les fenêtres de demandes en eau des différents usages (production hydro-électrique, navigation commerciale, eau potable, plaisance et environnement) et le lieu géographique d'où le besoin est requis.* Nature Québec insiste sur le principe que les eaux du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent ne peuvent être gérées comme un système seul et indépendant des conditions qui prévalent sur les autres Grands Lacs, et de surcroît face à l'inconnu que réservent les changements climatiques.

Nature Québec tient à souligner que si l'ensemble des populations concernées par la proposition de la CMI vivaient autour de la mer intérieure qu'est le lac Ontario, notre réponse aurait été différente, et le plan de régularisation tel B+ aurait pu être envisagé. Les fluctuations des niveaux d'eau sur un fleuve étroit comme le Saint-Laurent, qui mesure quelques centaines de mètres de large, peuvent avoir des conséquences importantes pour tous les secteurs d'activités concernés. Les variations de niveau d'eau y surviennent de façon rapide, particulièrement dans le secteur municipal, comparativement au temps requis par ces mêmes variations sur une mer intérieure comme le lac Ontario. À notre avis, la régularisation du LOSL commande une approche de précaution de tous les instants pour l'ensemble des secteurs géographiques concernés et une planification quasi à toute épreuve pour bâtir la résilience plutôt que de l'affaiblir comme la proposition actuelle tend à le faire. Dans ce contexte, Nature Québec a misé son analyse sur l'usage du principe de précaution.

En 2006, lors de la dernière consultation publique de la CMI sur les trois plans candidats, Nature Québec avait alors dit que « la maison n'était pas en feu » et que la CMI devait maintenir l'utilisation du plan 1958D avec déviations tout en développant, en parallèle, un prototype de plan de régularisation. Aujourd'hui, Nature Québec maintient ce point de vue, et ce, jusqu'à ce que les questionnements des populations, des gouvernements locaux et des différents groupes d'intérêts, dont ceux voués à la protection de l'environnement, trouvent leur réponse. Cela inclut aussi le développement préalable et la pleine compréhension du concept de la « gestion adaptative » et des « mesures de mitigation » par l'ensemble des parties prenantes, l'identification et la confirmation préalable des sources de financement, le développement des plans des mesures de mitigation/d'atténuation et leurs calendriers de réalisation pour chacun des secteurs géographiques touchés, l'assurance que les buts visés par la CMI afin de restaurer et de protéger la plaine inondable seront atteints et respectés. S'ajoutent à cela les recommandations du Groupe de travail intergouvernemental de l'ONU sur les changements climatiques qui a ramené, à l'échelle du Saint-Laurent/Grands Lacs les principales conséquences des variations climatiques à prévoir et à considérer dans la planification régionale et municipale afin de mieux nous préparer.

Nature Québec s'est accordé un temps de lecture et de recherche sur le terrain qui lui a permis d'en arriver à des déductions qui motivent son opposition ferme à un quelconque changement à l'Ordonnance d'approbation ainsi qu'au plan de régularisation du lac Ontario et fleuve Saint-Laurent en place, en occurrence le Plan 1958D « avec déviations ».

Cela en raison des principaux éléments suivants :

1. Le Plan 2007 et son Ordonnance d'approbation n'ont pas été développés avec l'ensemble des parties prenantes qui composaient le Groupe d'étude 2000-2006, ni avec l'implication du Groupe conseil d'intérêt du public. Ils ont été développés en vase clos par une petite élite scientifique.
2. Le financement de 20 millions de dollars pour l'étude réalisée entre 2000-2005 était, à notre avis, tout à fait pertinent. Il a permis d'évaluer l'ensemble des critères en place pour les principaux usages, d'effectuer la mise à niveau des connaissances scientifiques utilisées, d'intégrer un travail de modélisation afin d'évaluer la performance du plan en relation avec différents apports d'eau, et de développer des scénarios alternatifs de régularisation en espérant pouvoir faire mieux que le plan 1958D avec déviations sous la gouverne du Conseil international de contrôle du LOSL. Par ailleurs, Nature Québec juge que ce financement était insuffisant pour effectuer une recherche suffisamment approfondie sur les impacts directs et cumulatifs des variations climatiques pour les secteurs concernés de l'ensemble du système LOSL et en lien avec, en amont, les autres Grands Lacs. Ce financement était aussi insuffisant pour développer la réflexion préalable essentielle que commande la complexité du système en regard d'une gestion adaptative solide et des scénarios de mesures de mitigations appropriés, et qu'ils soient bien compris par chacun des secteurs géographiques concernés tant pour leur besoins que pour ceux relatifs à l'ensemble du système LOSL.

Ce manque de financement et de temps requis a résulté en : a) une définition actuelle de la « gestion adaptative » qui est incomprise et ne fait pas du tout l'unanimité, b) un concept n'ayant pas été approfondi par l'ensemble des parties concernées, c) un vacuum immense quant au partage des responsabilités, d) aucune identification, ni confirmation préalable des sources de financement requises et e) aucun calendrier de mise en œuvre de la gestion adaptative et des mesures de mitigation, quel que ce soit le secteur; encore moins pour permettre la compréhension de ces outils de gestion par chacun des secteurs d'activités concernés, des usagers et des citoyens intéressés.

3. L'ordonnance d'approbation proposée ne maintient pas le fragile équilibre dans la protection des différents intérêts de l'ensemble du système LOSL, particulièrement pour la partie du Saint-Laurent fluvial, comparativement à l'ordonnance d'approbation en vigueur. En effet, le lac Ontario tout en n'étant pas moins protégé obtient des avantages nets alors que le Saint-Laurent ne sera « pas moins protégé ».
4. Il y a manque d'informations intégrées et d'outils explicatifs simples sur la géographie du système et l'influence, par secteur, des variations climatiques anticipées sur la quantité et la qualité de l'eau.

5. Il y a un manque d'information visuelle, en période d'étiage et de hauts niveaux d'eau, quant au panache d'écoulement spécifique dans le fleuve Saint-Laurent des eaux provenant du lac Ontario, de la rivière des Outaouais et de chacun des tributaires du fleuve Saint-Laurent jusqu'à la pointe Est de l'Île d'Orléans à Québec. Et ce, tant en ce qui concerne les impacts potentiels des changements climatiques qu'en ce qui concerne l'écoulement de l'eau qui résultera des actions de la gestion adaptative et des mesures de mitigation.
6. Il y a un manque d'information visuelle concernant le panache d'écoulement des eaux usées traitées (et des eaux de surverses) provenant des usines de filtration municipales, que ce soit de façon générale, lors de pluies abondantes, ou selon les changements climatiques anticipés, en relation avec les prises d'eau potable et endroits destinés à la baignade, tant pour le lac Ontario que pour le fleuve Saint-Laurent jusqu'à la hauteur de la pointe Est de l'Île d'Orléans.
7. Actuellement, il n'y a aucune protection assurée pour la plaine inondable du Saint-Laurent, ni aucune envisagée sur laquelle la population pourrait compter.
8. Il n'y a aucune garantie écrite que la voie navigable du Saint-Laurent ne sera jamais élargie, agrandie ou surcreusée (dragage de capitalisation). Pourtant, un énoncé clair de la CMI en ce sens serait un pas dans la bonne direction et indiquerait l'obligation de faire les efforts nécessaires pour que la régularisation du système LOSL soit synonyme d'une meilleure gestion de l'eau disponible pour les besoins environnementaux envisagés et ceux, encore inconnus, générés par les changements climatiques. Cela en raison de notre grande vulnérabilité aux conditions climatiques « extrêmes », et aussi afin de maintenir un équilibre dans la distribution de l'eau douce disponible pour l'ensemble des usages, particulièrement lorsque surviendront de longues périodes d'étiage.
9. L'interaction entre l'impact de la régularisation des volumes d'eau du lac Ontario et la qualité de l'eau du Saint-Laurent jusqu'à Québec ne sont pas clairement précisés. Il y a approximativement près de 6 500 mètres cubes d'eau/seconde qui proviennent des Grands Lacs et arrivent, via le fleuve Saint-Laurent, à Montréal. À Québec, le fleuve écoule en moyenne quelques 12 500 mètres cube d'eau/seconde, la différence étant dû aux apports d'eau des différents tributaires entre Montréal et Québec. Ainsi, près de 50 % du débit du fleuve est à la base une eau limpide et propre provenant du lac Ontario, comparativement à une eau de piètre qualité provenant des principaux tributaires qui alimentent le lac Saint-Pierre. Les conséquences directes et indirectes d'importantes réductions d'apports d'eau du lac Ontario au fleuve ne sont précisées nulle part.
10. Dans la nouvelle *Ordonnance d'approbation*, la CMI demande de disposer d'un pouvoir discrétionnaire quant aux choix futurs et/ou modifications futures du plan de régularisation, sans qu'il y ait consultation publique. Nous sommes fermement opposés à cela.
11. Il y a absence d'une approche écosystémique.
12. Il n'y a pas de prise en compte de l'étalement urbain et de tout autre type d'invasion qui s'est effectué dans la plaine inondable du fleuve Saint-Laurent et du lac Ontario depuis le début de la régularisation des eaux du LOSL et l'ouverture de la voie



navigable et maritime. De tels développements ont pu être effectués parce que les fluctuations des niveaux d'eau ont été artificiellement atténués voire éliminés par le plan de régularisation en place. Aucun des deux gouvernements fédéraux ne s'est inquiété depuis que les autres paliers laissent aller la réalisation de multiples projets de développement dans ces nouvelles conditions « artificielles ». Le résultat, cinquante années plus tard, limite grandement la marge de manœuvre pour tout changement dans l'exercice de la régularisation des eaux du LOSL.

13. La CMI omet d'intégrer les récentes données scientifiques des impacts actuels des variations climatiques sur le système LOSL et en périphérie, pour le Canada et les États-Unis. À titre d'exemple, le niveau de la mer Atlantique a déjà commencé à augmenter dans le golfe du Saint-Laurent et sur la côte Est des États-Unis. Déjà, des problèmes d'érosion majeurs sont visibles dans le golfe du Saint-Laurent. Ce rehaussement augmentera le mouvement des marées à court terme et risque de contaminer des prises d'eau potable.

# RECOMMANDATIONS

---

- R-1 Nature Québec recommande le maintien du statu quo pour le moment. Nature Québec pense que la présente proposition de remplacer le Plan 1958D par le Plan 2007 avec une nouvelle ordonnance d’approbation est insoutenable, et ce, pour chacun des trois pôles du développement durable.
- R-2 Nature Québec recommande la mise en place de comités de travail sur le développement du concept de « gestion adaptative » et sur les « mesures de mitigation ». Ces comités seront de représentation multisectorielle et couvriront l’ensemble des secteurs touchés par la régularisation. « *Learn as you go* » tel que défini dans la documentation sur la gestion adaptative de la CMI n’est pas une approche de précaution et n’a pas sa place dans sa forme actuelle pour l’ensemble du système LOSL, et particulièrement sur sa portion Saint-Laurent.
- R-3 Nature Québec appuie la proposition de l’État de New York qui voit la nécessité de développer le concept « *Comprehensive coastal protection plan* », mais pas la mise en service du Plan B+ dans le contexte actuel.
- R-4 Nature Québec recommande la mise en place d’un comité de travail sur la recherche des impacts cumulatifs des changements climatiques sur le système LOSL et en lien avec les autres Grands-Lacs. Ce comité de travail examinera aussi le récent rapport américain *National Water Program Strategy - Response to Climate Change*, de même que le rapport de OURANOS pour les impacts au Canada, et consultera chacune des villes, municipalités, industries et autres usagers de l’eau du système LOSL afin de s’assurer que les plans de gestion et de développement en tiennent compte.
- R-5 Nature Québec recommande d’obtenir, préalablement à tout changement dans la régularisation des eaux du LOSL, l’assurance que les lois du Québec concernant la protection de la plaine inondable du fleuve Saint-Laurent seront en place, appliquées et rigoureusement suivies. R-5a) Nous recommandons l’interdiction, à perpétuité, d’empiéter dans la zone inondable du Saint-Laurent fluvial (ex : agriculture, construction de routes, édifice, ou quelque infrastructure pour quelque raison que ce soit. R5-b) Nous recommandons des sanctions très sévères pour les contrevenants et la restauration immédiate de tout site perturbé.
- R-6 Nature Québec recommande que la CMI crée une carte couleur du fleuve Saint-Laurent, des chutes Niagara jusqu’à la pointe Est de l’Île d’Orléans, à Québec. Cette carte inclura les eaux de la rivière des Outaouais et des autres tributaires du Saint-Laurent dans cette portion du fleuve. Cette carte identifiera, avec exactitude, par un tracé de lignes référencées, le panache d’écoulement actuel et anticipé de l’eau du fleuve et de ses tributaires. Cette carte présentera aussi : R-6a) La zone maximale exposée de la plaine

inondable du fleuve Saint-Laurent. R6-b) Le tracé exact de l'écoulement de l'eau douce provenant du lac Ontario et, à l'intérieur de ce même tracé, les contours et dimensions exactes (GPS) de la voie navigable du Saint-Laurent et de la voie maritime des Grands Lacs. R6-c) Le niveau des eaux hors de la voie navigable en période d'étiage, qui permettront le maintien des autres usages préconisés comme la navigation de plaisance, l'eau potable, le traitement des eaux usées, l'environnement, la vie aquatique, la pêche, la flore, etc.) et R6-d) Le tracé de l'écoulement des eaux de la rivière des Outaouais en période d'étiage et lors de très haut niveau d'eau autour de l'île de Montréal jusqu'à la pointe Est de l'Île d'Orléans.

- R-7 Nature Québec recommande le maintien en place du Conseil international de contrôle et de son Ordonnance, avec les pouvoirs discrétionnaires qu'il a su exercer avec discernement depuis le début. Nature Québec est tout à fait conscient que la régularisation a causé des torts à l'environnement fluvial et lacustre; au-delà de ces torts, s'est ajouté indépendamment l'empiètement dans les plaines inondables qui a servi les besoins locaux sans aucune forme d'évaluation d'ensemble. Il n'est pas question pour Nature Québec de laisser aller ce vaste et complexe système vers une gestion automatisée. Surtout à un moment où, bien au contraire, il nous faut faire preuve de vigilance dans l'utilisation de la science et de la technologie et, sous la gouverne et l'intelligence de personnes compétentes, planifier les meilleures réponses en tentant de limiter les conséquences pour tous lors de moments critiques. « **NON au répondeur automatique** ». Un plan n'est qu'un plan et, à nos yeux, ce sont les personnes qui le contrôlent que l'on doit prioriser. Nous souhaitons le recrutement, sur les « conseils aviseurs », de personnes provenant de tous les secteurs intéressés et possédant les connaissances techniques et/ou scientifiques et/ou traditionnelles du système (amont-aval) Saint-Laurent/Grands Lacs.
- R-8 Nature Québec recommande un engagement ferme et à perpétuité qu'aucun dragage de capitalisation ne sera effectué dans le Saint-Laurent pour élargir ou approfondir la voie navigable et/ou la voie maritime. Cela afin d'éviter d'accélérer l'assèchement des zones littorales et aussi de prévenir la canalisation de l'eau dans le chenal en période d'étiage prolongée, ce qui pourrait nuire aux autres usages.
- R-9 Nature Québec recommande que la CMI donne les garanties préalables que les moyens utilisés en sol québécois afin de diminuer l'écoulement de l'eau dans le chenal de navigation ou la voie navigable n'auront aucun impact négatif sur l'environnement. Toute mesure devra empêcher l'accélération de l'envasement des embouchures des tributaires, empêcher le réchauffement de l'eau du fleuve et empêcher une diminution de la qualité de l'eau du fleuve.
- R-10 Nature Québec recommande que l'ensemble des indicateurs de performance au tableau 1 (cf. *Votre guide d'une nouvelle ordonnance d'approbation*, page 9), pour la partie aval du système qui représente une partie seulement de ce qui devrait être idéalement examiné et suivi et qui sont un compromis, de par les budgets disponibles lors de l'étude et de par

la capacité des ministères à assurer le suivi de ces indicateurs dans le cadre de leurs différents programmes existants, soient pris en considération.

- R-11 Nature Québec recommande d'aller, éventuellement, vers une régularisation qui soit le plus près possible des débits naturels. Cela afin de mieux prémunir l'ensemble du système LOSL contre les impacts cumulatifs des changements climatiques. Cependant, en aucun cas, cela ne saurait se réaliser sans une approche de précaution et la réalisation du travail préalable concernant le contenu de (2) en page 4 du présent mémoire. L'empiètement dans le lit du fleuve et du lac Ontario, exercé par les gouvernements et les villes et municipalités riveraines depuis les cinquante dernières années, doit être examiné en profondeur, identifié sur une carte de l'ensemble du système LOSL, expliqué à la population et, par la suite, les pistes d'un retour potentiel vers un écoulement des eaux le plus près possible des conditions « *Pre-project* » pourront être discutés intelligemment en toute connaissance de causes.
- R-12 Nature Québec recommande de préciser les définitions de gestion adaptative, en faisant le lien direct avec chacun des paliers de gouvernements et des ministères qui devront y travailler. De même pour les milieux municipal, industriel, de la navigation et des propriétaires riverains.
- R-13 Nature Québec recommande davantage de recherche scientifique préalable sur les impacts cumulatifs des changements climatiques pour l'ensemble du système LOSL et celui des Grands Lacs; de même que sur les débits du fleuve Saint-Laurent et de ses nombreux usages. Cela, de concert avec le gouvernement du Québec, de l'Ontario et celui de l'État de New York afin d'homogénéiser la compréhension des impacts des changements climatiques pour l'ensemble des secteurs d'activités. Ce travail devra se faire en lien avec l'ensemble des parties intéressées, y compris la population.
- R-14 Nature Québec recommande que toute nouvelle ordonnance de la CMI contienne, pour la partie aval comme pour la partie amont, des garanties préalables « négociées » sur l'application de la gestion adaptative et sur les mesures de mitigation pour chacun des secteurs concernés.
- R-15 Nature Québec recommande un suivi actualisé et régulier sur le terrain pour confronter la réalité avec les indicateurs choisis et les indicateurs laissés pour compte, afin de s'assurer de dresser un portrait le plus complet possible de la réalité.
- R-16 Nature Québec recommande à la CMI, d'instaurer un colloque bi-annuel sur « les ajustements à prévoir » à la régularisation du système lac Ontario/fleuve Saint-Laurent, dès 2010, regroupant les villes et municipalités, les gouvernements, les ONG et l'industrie, afin d'évaluer le degré de compréhension des enjeux, de partager quant à l'évolution de la situation et de planifier la séquence des prochaines actions et suivis à prendre.

- R-17 Nature Québec recommande la mise en place d'une approche écosystémique (golfe, estuaire, fleuve, Grands Lacs) préconisée par plusieurs intervenants de la communauté scientifique dans le maintien et l'adaptation des différents usages, dont ceux de l'environnement. L'approche devra se traduire jusqu'à l'échelle de bassins versants.
- R-18 Nature Québec recommande à la CMI d'élargir la zone d'influence directe de la régularisation du LOSL qui se termine actuellement à Trois-Rivières, afin de la porter jusqu'à la pointe Est de l'île d'Orléans. Car, peu importe le plan de régularisation utilisé, la zone d'influence de cette régularisation se fait ressentir au-delà de Trois-Rivières. Dans les faits, elle se répercute jusqu'à la pointe Est de l'Île d'Orléans à Québec où se situe la ligne d'eau salée qui se déplace avec le mouvement des marées juste en aval des prises d'eau potable des secteurs de Lévis, de Sainte-Foy, de Cap-Rouge, etc. Une conjoncture entre le rehaussement du niveau de la mer Atlantique et de faibles apports d'eau du lac Ontario provoquerait certainement la migration vers l'amont de la ligne d'eau salée et par le fait même, la contamination en premier lieu de la prise d'eau potable de la ville de Lévis.
- R-19 Nature Québec recommande à la CMI d'agir de façon responsable et d'examiner, dans la plus grande transparence, les effets que pourraient avoir l'abandon du dragage d'entretien dans le chenal de navigation du Saint-Laurent fluvial. Principalement, a) les effets économiques, b) les effets sur les quantités d'eau disponibles pour le soutien des autres usages en période d'étiage prolongées, c) les effets avec des apports d'eau très importants et d) les effets pour le déplacement des glaces. De toute évidence, dans la présente consultation, la voie navigable sur le fleuve Saint-Laurent et, dans une moindre mesure, la voie maritime sur la portion lac Ontario n'ont pas été suffisamment examinés afin de bien comprendre leurs impacts réels sur l'environnement lorsque surviendront les impacts des changements climatiques sur le système LOSL.

Lorsqu'il y a beaucoup d'eau, « personne » (mis à part les premiers concernés) ne se soucie des besoins, des emplois, des retombées économiques et des conséquences environnementales de cette méga-industrie. Le Québec jusqu'à l'ensemble du Midwest américain en bénéficient depuis l'ouverture de la voie maritime en 1958. Par contre, lorsque les impacts cumulatifs des changements climatiques se feront réellement sentir sur les ressources en eaux du système Saint-Laurent/Grands Lacs, conséquemment les apports d'eau de l'amont diminueront en toute logique et l'ire de la population du Québec, de tous les secteurs d'activités qui bénéficiaient de ces eaux, se fera entendre parce que le peu d'eau provenant de l'amont se retrouvera, dans les faits, canalisé dans la voie navigable, ne laissant possiblement rien pour les autres usages avec les conséquences qui en découlent.

La CMI a le devoir, dans son mandat via le *Traité des eaux transfrontalières*, d'agir sur ce point précis. L'environnement fluvial va changer, c'est certain. Ce que la CMI, de concert avec les gouvernements, doit faire, c'est présenter à l'ensemble de la population des propositions éclairées sur des scénarios d'adaptation possibles de l'industrie maritime

avec les éventuelles conditions d'apports d'eau envisagées pour le fleuve Saint-Laurent. Cela afin que, comme société responsable, tous ensemble, nous fassions des choix intelligents et équitables pour tous les usages de l'eau du fleuve, y compris ceux de l'environnement et de l'industrie maritime.

- R-20 Nature Québec recommande à la CMI d'utiliser le potentiel de Nature Québec dans la suite de la présente consultation afin de participer aux divers travaux, de sensibiliser les usagers et de travailler de concert avec les différents paliers de gouvernements et la population.

## MOT DE LA FIN

---

Nature Québec croit que la CMI, en ayant au fil des ans utilisé le discours à l'effet que « *la régularisation des eaux du LOSL servait à soutenir différents intérêts par secteur* », à créé sans le vouloir, dans l'esprit de la présente génération, la perception que c'était là la manière idéale de régulariser les eaux de ce vaste système. Pour Nature Québec, ce discours doit évoluer. Face aux impacts cumulatifs des changements climatiques, le discours doit déborder de la simple notion d'usage et aller vers un partage égal de l'eau et du fardeau d'adaptation. Nature Québec croit sincèrement que la CMI possède le potentiel pour répondre à nos besoins face aux nombreux défis qui nous attendent en offrant une vision moderne du partage équitable d'une ressource commune, unique et fragile et, ainsi, offrir la meilleure qualité de vie possible aux générations futures.

En ce qui concerne la « Upper Great Lakes Study », datant d'à peine une année, nous nous questionnons sur la recherche d'investissements déjà engagé pour des mesures de mitigation sur la rivière St. Clair alors qu'ici, avec une étude de 5 ans, nous sommes en pleine consultation publique pour demander de faire exactement cette même démarche. Nature Québec recommande à la CMI de faciliter la participation et le suivi de l'étude en cours par des ONG intéressées en aval.

Le Groupe consultatif sur les changements climatiques de l'ONU (Water resources Implications of a changing climate: « *From the North American perspective Down to the Great Lakes-St-Lawrence System* ) sonne le glas pour toute forme de planification à court terme et/ou insuffisamment informée au Canada et aux États-Unis : « *L'augmentation de la température moyenne se traduira par des changements climatiques majeurs qui affecteront la disponibilité et l'accès à l'eau* ». Ainsi, ils prédisent qu'il y aura :

- réduction de l'écoulement d'eau de 5 à 26 % dans les canaux de navigation;
- des précipitations plus intenses et des pluies en hiver;
- des risques de problèmes de quantité et qualité de l'eau, surtout pour l'eau contenue dans les systèmes d'aqueduc municipaux (problèmes d'odeurs et de goûts, );
- des changements dans la distribution, la fréquence et l'allocation complexe et controversée d'eau du système;
- un besoin d'intégration des impacts des changements climatiques dans les programmes d'infrastructures;
- davantage de baisse des niveaux d'eau en raison de l'évaporation lorsque la température se réchauffera;
- davantage d'évaporation en raison de la disparition graduelle du couvert de glace en hiver sur les Grands Lacs, etc.

À notre avis, les impacts des changements climatiques n'ont pas été suffisamment étudiés et modélisés en fonction de la grande vulnérabilité du fleuve situé à l'extrémité aval du système LOSL et en lien direct avec le système Saint-Laurent/Grands Lacs, tel que reconnu par le IPCC. Une large part du travail de Nature Québec, dans le cadre de l'étude et dans le suivi des autres dossiers, consiste à travailler en collaboration avec les représentants des secteurs en amont du Québec, soit l'Ontario et l'État de New York. À cet effet, nous n'avons pas lésiné sur les efforts pour étudier, comprendre, discuter et partager les expériences vécues avec les gens vivant en amont.

Cela a contribué à améliorer nos connaissances pour que nous puissions, dans la mesure du possible, être sensible à leurs besoins, à leurs craintes, à leur souci d'équité, et investir les efforts nécessaires en temps opportun pour nous aider mutuellement. Un autre aspect du travail de Nature Québec a été de contribuer à la restauration, à la protection et à la mise en valeur du Saint-Laurent et du lac Saint-Pierre, dans le respect du désir de ses populations riveraines.

En ce sens, Nature Québec désire rappeler aux commissaires que :

1. Le lac Saint-Pierre est la pouponnière du Saint-Laurent fluvial québécois. Le lac Saint-Pierre est aussi une réserve de la biosphère de l'UNESCO. La résilience du lac Saint-Pierre est fragile de même que sa capacité à soutenir l'ensemble des usages, plus particulièrement la vie aquatique, la faune et la flore. Cela, entre autres, par la large quantité des eaux provenant du lac Ontario qui se concentre dans le chenal de navigation, n'en laissant que très peu pour les autres usages. Bien des efforts sont investis par les divers paliers de gouvernements, les municipalités, l'industrie et les citoyens afin de protéger et de réhabiliter le lac Saint-Pierre. Ses pires ennemis sont les apports de nutriments et pesticides par l'entremise de ses tributaires, et l'envasement graduel qui survient en périodes d'étiage. La multitude des usages qu'il soutient est gérée de façon adéquate mais néanmoins perfectible. Un ennemi invisible sera certainement l'envahissement par les activités humaines de la plaine inondable exposée, si les mesures de gestion adaptative ne sont pas mises en place avant tout changement quant à la façon dont la régularisation sera effectuée dans les années à venir face aux périodes potentielles de sécheresse causées par les changements climatiques. En ce sens, Nature Québec recommande que la CMI cartographie la plaine inondable de tous les secteurs du système LOSL, dont celui du lac Saint-Pierre, de Montréal et de la Communauté métropolitaine de Québec et que des mesures légales de protection permanente soient instaurées par le gouvernement pour permettre ce que vous souhaitez en terme de régénération de la végétation, des espèces animales, etc., en périodes d'étiage très prolongées.
2. La région de Montréal, de par sa position géographique, est extrêmement dépendante des actions et des gestes posés en amont sur le lac Ontario et sur l'ensemble des Grands-Lacs. Ici, l'eau provenant du lac Ontario sert à plusieurs usages, tous concentrés sur les quelques centaines de mètres de largeur qui séparent les deux rives. Ceci commande une approche de précaution de tous les instants dans l'exercice de la régularisation des niveaux d'eau. Les usines de traitement des eaux, situées au sud de l'île, ont été conçues afin de traiter



une eau de la qualité de celle qui provient du lac Ontario actuellement; l'activité maritime de la région est également très fragile face à l'exercice de régularisation. Quelles seront les mesures de mitigation proposées et les coûts engendrés pour la protéger et maintenir une eau en quantité et qualité comparable à ce que l'on connaît aujourd'hui, et ce, pour l'ensemble des usages, incluant la vie aquatique, les milieux humides et les habitats fauniques ?

Nature Québec tient à remercier la CMI d'avoir tenu des audiences publiques sur son projet d'un nouveau plan de régularisation et ordonnance d'approbation du lac Ontario et fleuve Saint-Laurent. Nature Québec est disposé à collaborer dès que la demande ou l'opportunité se présentera afin de poursuivre le travail qui a débuté et aider à l'atteinte des buts et objectifs communs pour tous les usages, la réhabilitation de l'environnement et des secteurs géographiques concernés.



Fondée en 1981, Nature Québec est un organisme à but non lucratif qui œuvre à la conservation et à la protection de l'environnement, ainsi qu'à la promotion du développement durable.

Nature Québec souscrit aux trois objectifs principaux de la Stratégie mondiale de conservation :

- maintenir les processus écologiques essentiels et les écosystèmes entretenant la vie;
- préserver la diversité génétique de toutes les espèces biologiques;
- favoriser le développement durable en veillant au respect des espèces et des écosystèmes.

Nature Québec réfléchit sur l'utilisation de la nature dans l'aménagement du territoire agricole et forestier, dans la gestion du Saint-Laurent et dans la réalisation de projets de développement urbain, routier, industriel, et énergétique. Les experts des commissions Agriculture, Aires protégées, Biodiversité, Eau, Énergie et Forêt, au cœur du fonctionnement de Nature Québec, cherchent à établir les bases des conditions écologiques du développement durable.

Résolument engagé dans un processus qui vise à limiter l'empreinte écologique causée par les usages abusifs, Nature Québec participe aux consultations publiques, prend position et intervient pour protéger l'intégrité biologique et la diversité des espèces sur le territoire québécois lorsque des projets de développement fragilisent les écosystèmes et les espèces biologiques.

---

Nature Québec  
870, avenue De Salaberry, bureau 270  
Québec (Québec) G1R 2T9  
tél. (418) 648-2104 • Téléc. (418) 648-0991  
[www.naturequebec.org](http://www.naturequebec.org) • [conservons@naturequebec.org](mailto:conservons@naturequebec.org)